



à

Monsieur François BAYE
Maire de la commune de Lescun
64490 LESCUN

Accous, le 17 avril 2008

Monsieur le Maire,

Une polémique fait l'objet d'une pétition concernant les projets de micro-centrales en vallée d'Aspe et particulièrement celui de la commune de Lescun.

Je tiens à vous faire part de ma position à ce sujet. La production hydroélectrique représente environ 16% des besoins du pays en électricité. L'Etat demande que cette production passe ultérieurement à 21%. Dans le même temps il accepte d'augmenter les débits réservés en passant du 40^{ème} au 10^{ème} du débit naturel soit quatre fois plus. La production tombe à 11%. Pour compenser cette perte l'Etat favorise l'installation de micro-centrales.

Conséquences sur le milieu aquatique :

- Diminution du débit naturel sur les sections impactées.
- Augmentation du linéaire des cours d'eau impactés.
- Surface mouillée (lit mineur) moins importante entraînant une diminution du nombre de frayères et moins de reproduction naturelle du poisson.
- Fluctuation des hauteurs d'eau.
- Nourriture du poisson (macro-faune) moins abondante.
- Moins de postes de chasse et de caches pour les poissons

Les gestionnaires de la pêche et les pêcheurs ne peuvent donc pas être favorables à l'augmentation du nombre de telles installations qui présentent un risque pour le patrimoine piscicole et le tourisme pêche.

Par contre il convient de prendre en compte les facteurs suivants :

- La nécessité de production d'électricité dont personne ne peut se passer aujourd'hui.
- C'est une énergie propre (l'eau n'est pas traitée lors de son captage et du passage en turbine, elle est rejetée sans traitement) et renouvelable (par la nature).
- L'intérêt financier que représente pour les communes et pour la vallée les micro-centrales.

Il convient de rappeler qu'EDF à elle seule verse 1 500 000 € de taxes professionnelles sans compter les micro-centrales existantes et les compensations piscicoles qui s'y ajoutent.

En conséquence, le Président de « La Gaule Aspoise » a pour slogan « l'électricité est une nécessité, la pêche est un loisir mais on peut concilier les deux par une gestion piscicole saine ». C'est pour cela que « La Gaule Aspoise » a convenu d'un partenariat avec EDF lequel donne apparemment satisfaction.

« La Gaule Aspoise » depuis dix ans essaie de concilier la protection du milieu aquatique dont elle a vocation et dans une démarche citoyenne l'intérêt économique de la vallée d'Aspe. Elle a voulu travailler dans un climat de confiance avec les élus et tous les partenaires qui apportent un intérêt économique, social et associatif à la vallée d'Aspe.

Ses actions dont elle est instigatrice démontrent ce qui précède :

- La nécessité de veiller à la qualité de l'eau (Contrat de l'Eau).
- L'entretien des berges et du lit du gave d'Aspe et de ses affluents.
- La création d'une Maison de l'Eau et de la Pêche comprenant un commerce multi-sports.
- Pêche sans Frontières ou le Tourisme Pêche Transfrontalier
- L'amélioration du patrimoine piscicole.

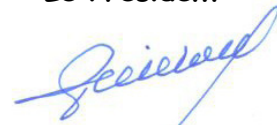
En conséquence, le Président de « La Gaule Aspoise » a refusé de signer cette pétition considérant que tous les projets de ce genre doivent d'abord être traités sur l'ensemble du département des Pyrénées Atlantiques par le Plan Départemental de Gestion Piscicole (PDPG) et les instances de l'Etat.

L'auteur de cette pétition semble en vouloir particulièrement à la commune de Lescun parce que c'est son territoire de pêche préféré. Il en fait donc une affaire personnelle au départ, puis il vise l'ensemble des cours d'eau de la vallée d'Aspe. Pourquoi spécialement la vallée d'Aspe alors qu'il y a certainement d'autres vallées concernées par des projets similaires ? Il oublie volontiers que nous oeuvrons sur un domaine privé de 1^{ère} catégorie piscicole et non pas sur le domaine public de l'Etat.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement qui pourrait vous être utile.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Maire**, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président



L. PEDEBIDOU

Copies à : Monsieur Jean Lassalle Député des Pyrénées Atlantiques
Monsieur René Rose Président de la Communauté des Communes de la vallée d'Aspe
Monsieur Jacques Maysonnave Président de la FDAAPPMA